



# Programme d'appui aux investissements verts en Tunisie

**Sustainable Use of Natural Ressources and Energy Finance (SUNREF)**

**Raja FRADI**  
**Unité d'Efficacité Energétique**  
**dans l'Industrie UEEI – ANME**  
**[raja.fradi@anme.nat.tn](mailto:raja.fradi@anme.nat.tn)**

**30-06-2020**



Le programme SUNREF est constitué de trois instruments:

Une ligne de crédit destinées aux institutions financières tunisiennes (60 M€)

**Subvention** sur la Facilité d'Investissements pour le Voisinage (FIV), **financement de l'Union Européenne d'un montant de 13,2 M€** qui finance principalement:

Un programme d'Assistance Technique en faveur des acteurs du projet : banques partenaires, agences techniques et entreprises (2.1 M€)

Primes à l'Investissement en fonction de la nature de l'investissement, de son temps de retour et des dispositifs d'appui existants (dont le Fonds de Transition énergétique) (11 M€)





## Ligne de crédit - 60 M€

- **Destinée prioritairement au PME** (un objectif du financement d'une centaine de PME )
- **Entreprises privées** (industrie et secteur tertiaire)
- **Signature de quatre conventions de prêt avec des banques partenaires :**
  - UBCI
  - UIB
  - Amen Bank
  - BH Bank





## Les investissements éligibles

### ➤ Les investissements de maîtrise de l'énergie

- **Efficacité énergétique** (cogénération, équipements plus sobres, systèmes de régulation, etc.)
- **Energies renouvelables** (notamment le photovoltaïque connecté au réseau ou non, chauffe-eau solaire, éolien , etc.)

### ➤ Les investissements de dépollution

- **End of pipe** (filtrage des fumées, station de prétraitement, installations de contrôle de la pollution, etc. en complémentarité avec le FODEP et la ligne FOCRED)
- et de **valorisation des déchets**





# Programme SUNREF - Ligne de crédit - 60 M€

Modalité d'intervention	Nature de l'investissement	Critères techniques	Critères financiers	Critères d'éligibilité pour l'ensemble des projets
Maîtrise de l'énergie	Efficacité énergétique (EE) (cogénération, équipements plus sobres, systèmes de régulation, etc.)	Tout projet ayant fait l'objet d'un audit préalable et prévoyant une réduction de la consommation d'énergie de 20% au minimum	- Montant maximal d'un prêt : 1 million d'euros	<ul style="list-style-type: none"><li>- Respect des normes environnementales et sociales tunisiennes en vigueur ;</li><li>- Conformité aux principes de gestion environnementaux et sociaux de l'AFD</li><li>- Sauf pour l'efficacité énergétique, durée minimale du Prêt : 5 ans dont 2 ans de Différé</li><li>- Les bénéficiaires doivent être des Entreprises privées, notamment des PME,</li></ul>
	Energies Renouvelables (EnR)	Tout projet d'énergie renouvelable dans le secteur industriel et tertiaire (notamment le photovoltaïque connecté au réseau ou non, chauffe-eau solaire, éolien, etc.) dont la capacité installée est inférieure à 10MW	- Montant maximal d'un prêt : 2 millions d'euros	
Dépollution	Production propre (PP)	Seuls sont éligibles les projets de valorisation des déchets	- Montant maximal d'un prêt : 2 million d'euros	
	Réduction de la pollution (RP) End of pipe (filtrage des fumées, station de pré-traitement, installations de contrôle de la pollution, etc.)	<p>Les projets de réduction de la pollution sont éligibles. Par ailleurs, les projets doivent respecter les règles suivantes en termes de complémentarité avec le dispositif FODEP / FOCRED:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un financement additionnel est possible pour les projets pour lesquels le seuil du FODEP est dépassé, pour la partie non financée par le FOCRED</li><li>▪ Un financement est possible pour les secteurs non couverts par le FODEP/FOCRED : tourisme, gestion et recyclage des déchets solides notamment</li><li>▪ Entreprises de moins de 5 ans d'existence</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Complémentarité avec FODEP/FOCRED</li><li>- Montant maximal d'un prêt : 4 millions d'euros</li></ul>	



## Assistance Technique – 2.1 M€

### ➤ Construction d'un portefeuille de sous-projets éligibles et bancables :

- Identifier et appuyer la structuration d'un pipeline de sous-projets;
- Appuyer les entreprises et les porteurs de projets dans le montage des sous-projets« simples »;
- Appuyer les entreprises et les porteurs de projets dans le montage des sous-projets« complexes »;

### ➤ Développement d'outils de communication et de sensibilisation :

- Développer et diffuser des outils de communication et de marketing pour promouvoir le programme
- Organiser des événements promotionnels et des opérations de sensibilisation
- Assurer la visibilité et la capitalisation du programme

### ➤ Renforcement des capacités des différents acteurs pour le développement de la finance verte :

- Assurer le renforcement des capacités de l'ANME et de l'ANPE
- Assurer le renforcement des capacités des banques partenaires pour le développement de l'offre de finance verte
- Assurer le renforcement des capacités des autres acteurs clés du marché

### ➤ Gestion et administration du programme

- Assurer l'administration et la gestion du programme
- Assurer le monitoring / évaluation et la mesure des impacts du programme
- Elaborer les rapports d'activités

L'ANME et l'ANPE jouent un rôle de premier ordre dans la validation de l'éligibilité technique des projets présentés par les entreprises.





## Primes à l'investissement – 11 M€

En complément du prêt sera mise à la disposition de la banque partenaire une enveloppe de primes à l'investissement destinées aux entreprises bénéficiaires afin de récompenser la mise en oeuvre d'Investissements Eligibles.

Le versement de ces primes à l'investissement sera précédé par la vérification au préalable par un consultant vérificateur de la mise en oeuvre et la conformité des investissements à la demande initiale

Secteurs	Sous-secteurs	Critères d'éligibilité des primes	Modalités d'attribution des primes
Maîtrise de l'énergie	Efficacité énergétique (EE) (cogénération, équipements plus sobres, systèmes de régulation, etc.)	Prêt éligible à la ligne de crédit	- 15% du montant du prêt (le montant total des primes accordé au projet sera plafonné)
	Energies renouvelables (EnR)	Prêt éligible à la ligne de crédit	- 20% du montant du prêt
Dépollution	Production propre (PPP)	Prêt éligible à la ligne de crédit	- Aucune prime
	Réduction de la pollution (RP) End of pipe (filtrage des fumées, station de pré- traitement, installations de contrôle de la pollution, etc.)	- Prêt éligible à la ligne de crédit - Priorité aux bénéficiaires et aux secteurs exclus du programme FODEP/FOCRED (entreprises de moins de 5 ans d'existence ; projets de gestion de déchets solides ; projets de dépollution du secteur du tourisme et les investissements dépassant le plafond de 4 MTND)	- Primes à définir en fonction des primes déjà versées par le FODEP (le montant total des primes ne doit pas dépasser 20% du montant prêt).





**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**



الوكالة الوطنية  
للتحكم في الطاقة  
A N M E

[www.anme.nat.tn](http://www.anme.nat.tn)

